



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### SEPTIEME REUNION DES DIRECTEURS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE DE LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN (AFI- DGCA/7)

20 juillet 2018, Niamey, Niger.

---

---

#### Point 2.3 de l'ordre du jour : Intégration APIRG/RASG-AFI – Marche à suivre.

STRATEGIE PROPOSEE POUR RENFORCER LES GROUPES REGIONAUX DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (PIRG) ET POUR LES GROUPES REGIONAUX DE SECURITE DE L'AVIATION (RASG).

*(Présentation du Secrétariat)*

RÉSUMÉ
Ce document donne des informations sur la stratégie proposée de renforcement des PIRG et des RASG ; Cette stratégie a émané de la Décision (C-DEC 210/4) du Conseil de l'OACI et du Forum mondial des PIRG/RASG.
<b>Références :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Manuel de procédures du RASG-AFI ;</li><li>- Rapport de la réunion RASG-AFI/3 ;</li><li>- Rapport de la réunion RASG/4 ;</li><li>- Décision (C-DEC 210/4) du Conseil de l'OACI et du Forum mondial des PIRG/RASG.</li><li>-</li></ul>
<b>Objectif(s) stratégique(s) connexes de l'OACI :</b> Sécurité. Capacité et efficacité de la navigation aérienne

#### 1. INTRODUCTION

1.1 Le 6 octobre 2009, la Commission de la navigation aérienne (ANC) de l'OACI a examiné une proposition de création de Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) et décidé que le concept de RASG soit transmis aux États et aux organisations internationales appropriées pour recueillir leurs observations avant que le Conseil ne formule une recommandation. Il a été souligné, au cours des

discussions, que la proposition de RASG de devrait pas changer fondamentalement les efforts en cours dans plusieurs régions de l'OACI. Une lettre aux États datée du 16 décembre 2009 a sollicité leurs commentaires ainsi que ceux d'organisations internationales sélectionnées sur la nécessité de la création uniforme de RASG dans toutes les régions en suggérant des Termes de référence et un programme de travail pour les RASG. Les observations des États ont été très favorables à la création de RASG. Le Conseil de l'OACI, lors de la quatrième réunion de sa 190<sup>ème</sup> Session, tenue le 25 mai 2010, a donc :

- a) approuvé la création des RASG suivants : RASG-PA pour les Régions Caraïbes, Amérique du Sud et Amérique du Nord (y compris Amérique Centrale) ; RASG-EUR pour la Région Europe ; RASG-APAC pour la Région Asie-Pacifique ; RASG-MID pour la Région Moyen-Orient et RASG-AFI pour la Région Afrique-Océan Indien, dans le but d'appuyer un cadre régional de performance de la gestion de la sécurité de l'aviation ;
- b) convenu des termes de référence des RASG ;
- c) convenu que le rapport des réunions de RASG, comme les rapports des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), soient régulièrement examinés par la Commission de la navigation aérienne (ANC) et par le Conseil si cela est estimé nécessaire ;
- d) approuvé l'inclusion de la phrase « coordonne avec le RASG pour les questions de sécurité » dans les termes de référence de tous les PIRG : APANPIRG, APIRG, EANPG, GREPECAS, MIDANPIRG et NAT SPG ; et
- e) demandé à l'ANC de faire rapport au Conseil de toute duplication des activités des PIRG et des RASG.

## **2. DISCUSSION**

2.1 Une Décision du Conseil, présentée lors de C-DEC 210/4, a cité plusieurs points d'amélioration des PIRG et des RASG. Il s'agissait des points suivants :

- meilleur alignement et meilleure harmonisation des mécanismes de travail des Groupes ;
- nécessité d'adopter une méthodologie basée sur les projets pour leur travail ; et
- moyens d'augmenter l'efficacité et l'efficience des Groupes.

2.2 La Décision du Conseil appelait aussi à un lien plus étroit entre les PIRG, les RASG et les Directeurs généraux de l'aviation civile (DGCA) des États et une révision des Termes de référence des Groupes en vue d'appuyer tous ces points et de renforcer leurs dispositions de travail.

2.3 En décembre 2017, l'OACI a organisé un Forum mondial des PIRG et des RASG destiné à réunir les principales parties prenantes et à discuter de la marche à suivre. Le Forum cherchait à traiter les points soulevés dans la Décision du Conseil et a recommandé de s'atteler aux questions suivantes :

- La nécessité d'aligner le travail des Groupes et leur structure organisationnelle sur les derniers Plans mondiaux de l'OACI, tels que le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde qui contient des objectifs et des buts précis pour les RASG ;

- L'intégration des programmes de travail des Groupes dans les Plans d'activités et opérationnels de l'OACI ;
- La nécessité d'accroître l'efficacité et d'éviter le chevauchement d'activités, en cherchant essentiellement un nouveau format pour les réunions des PIRG et des RASG ; et
- L'amélioration des rapports des Groupes pour s'assurer que les informations nécessaires parviennent au Siège de l'OACI ;
- et un meilleur suivi pour évaluer les efforts des Groupes pour atteindre les objectifs et buts fixés.

2.4 La prochaine édition du GASP, actuellement en cours de finalisation, contient des objectifs, des buts et des indicateurs concernant les défis organisationnels, axés essentiellement sur la mise en œuvre effective de systèmes de supervision de la sécurité ainsi que les risques opérationnels de la sécurité liés aux accidents mortels et un Objectif consacré aux infrastructures associés et aux blocs fondamentaux défini dans le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) comme étant des Services de base.

2.5 Les objectifs du GASP et du GANP sont étayés par un ensemble de feuilles de route présentant une série d'initiatives d'amélioration visant spécifiquement des États, des « Régions », signifiant essentiellement les PIRG/RASG et l'Industrie. Les PIRG et les RASG utilisent ensuite les feuilles de route pour établir leur programme de travail, axé sur les domaines énoncés dans le GANP/GASP et nécessitant une analyse des données pour déterminer leur succès.

2.6 La structure organisationnelle des PIRG et des RASG devrait prendre en compte trois (3) principaux domaines du GASP : défis organisationnels (amélioration de l'EI), risques opérationnels et mesure de la performance (données) et de la même manière pour le GANP en termes de capacités opérationnelles (infrastructures) et analyse et processus prédictifs.

2.7 Chacun de ces domaines devrait être représenté par un sous-groupe dédié dans les PIRG/RASG, reflétant la structure du Groupe d'étude du GASP et du Groupe respectif du GANP. Les sous-groupes font rapport à un Comité de pilotage faisant partie des PIRG et des RASG.

2.8 À l'heure actuelle, la plupart des réunions des PIRG et des RSAG sont distinctes et une réunion de coordination des PIRG/RASG est attachée à l'un d'entre eux.

2.9 En 2019, la proposition est que les Bureaux régionaux prévoient les PIRG et les RASG au même moment,

- Une session plénière, réunissant les participants des PIRG et des RASG ouvrira la réunion ;
- Les Groupes se réuniront parallèlement, chacun selon son propre courant ; et
- se retrouveront pour une plénière de clôture pour se consacrer aux questions de coordination et finaliser le rapport de la réunion.

Cela se passe déjà ainsi dans certaines Régions.

2.10 Pour 2020, nous envisageons une pleine intégration des Groupes qui suivra la structure des sous-groupes précédemment décrite et alignée et intégrée dans les Plans mondiaux.

### **3. CONCLUSION**

3.1 Les prochaines étapes du processus d'intégration des PIRG et des RASG implique la préparation d'un plan de transition à achever avant la fin de l'année 2018.

3.2 Les Bureaux régionaux de l'OACI devraient soutenir et diriger les PIRG et les RASG dans la mise en œuvre de la transition les deux (2) prochaines années.

### **4. MESURES ATTENDUES DE LA RÉUNION**

4.1 La réunion est invitée à :

- a) reconnaître les informations fournies dans ce document sur l'intégration finale des PIRG et des RASG pour leur fonctionnalité effective et efficiente ;
- b) noter les implications de cet objectif pour l'organisation et les travaux futurs de l'APIRG et du RASG-AFI ; et
- c) Formuler des recommandations appropriées sur une stratégie d'appui au RASG-AFI dans ce processus pour la réalisation de la pleine intégration de l'APIRG et du RASG-AFI d'ici 2020, dans la ligne du GASP et du GANP.

—FIN—